

**100^e SÉANCE COMMUNE
DU FORUM POUR LA COOPÉRATION EN MATIÈRE
DE SÉCURITÉ ET DU CONSEIL PERMANENT**

1. Date : mardi 2 juin 2026 (dans la Ratsaal)

Ouverture : 17 h 5

Clôture : 18 h 50

2. Présidence : Ambassadeur A. Maisuradze (FCS) (Géorgie)
Ambassadeur R. Nægeli (CP) (Suisse)

Fédération de Russie (annexe 1)

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : VIOLATION DE L'ESPACE AÉRIEN DE LA
ROUMANIE DANS LA NUIT DU
28 AU 29 MAI 2026 DANS LE CONTEXTE DE
L'AGRESSION MENÉE PAR LA FÉDÉRATION DE
RUSSIE CONTRE L'UKRAINE

Présidence (FCS), Présidence (CP), Secrétaire général (SEC.GAL/66/26), Roumanie (annexe 2), Chypre–Union européenne (l'Albanie, l'Andorre, la Bosnie-Herzégovine, la Géorgie, l'Islande, le Liechtenstein, la Moldova, Monaco, le Monténégro, la Macédoine du Nord, la Norvège, Saint-Marin et l'Ukraine souscrivent à cette déclaration) (FSC-PC.DEL/48/26), Pologne (également au nom de la Bulgarie, du Danemark, de l'Estonie, de la Finlande, de la Hongrie, de l'Islande, de la Lettonie, de la Lituanie, de la Norvège, de la Roumanie, de la Slovaquie, de la Suède et de la Tchéquie) (FSC-PC.DEL/40/26 OSCE+), Pologne, Ukraine (FSC-PC.DEL/46/26), Canada (FSC-PC.DEL/53/26 OSCE+), Albanie (FSC-PC.DEL/42/26 OSCE+), Italie, France (FSC-PC.DEL/41/26 OSCE+), Lettonie (également au nom de l'Estonie et de la Lituanie), Türkiye, Irlande (FSC-PC.DEL/38/26), États-Unis d'Amérique (FSC-PC.DEL/44/26), Hongrie (FSC-PC.DEL/43/26 OSCE+), Royaume-Uni (FSC-PC.DEL/51/26 OSCE+), Allemagne

(FSC-PC.DEL/39/26 OSCE+), Monténégro, Slovénie, Moldavie, Autriche, Pays-Bas (FSC-PC.DEL/45/26 OSCE+), Croatie, Belgique, Grèce, Fédération de Russie (FSC-PC.DEL/50/26)

Point 2 de l'ordre du jour : DÉCLARATIONS GÉNÉRALES

Attaque dont a fait l'objet le bâtiment abritant l'administration régionale de Lougansk le 2 juin 2014 : Fédération de Russie, Ukraine, Bélarus

Point 3 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

Aucune déclaration

4. Prochaine séance :

À déterminer



**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Forum pour la coopération en matière de sécurité
Conseil permanent**

FSC-PC.JOUR/87
2 June 2026
Annex 1

FRENCH
Original: RUSSIAN

100^e séance commune du FCS et du CP
Journal n° 87 du FCS et du CP, point 2

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE

Chers Coprésidents,

Permettez-moi de formuler les remarques ci-après relatives à la procédure.

Nous sommes indignés que la Présidence en exercice suisse et la Présidence géorgienne du FCS aient, de leur propre chef et sans consulter l'ensemble des États participants, inscrit à l'ordre du jour de la séance commune spéciale du FCS et du Conseil permanent un point controversé suscitant l'hostilité et contenant des formulations non consensuelles.

Les États occidentaux choisissent les thèmes à traiter lors des séances dans le seul but de détourner l'attention de leurs violations des engagements internationaux, des problèmes de plus en plus nombreux rencontrés par le régime de Kiev et de la multiplication des pratiques illégales de saisie pirate de navires civils.

L'organisation de la séance d'aujourd'hui témoigne d'un cynisme flagrant alors même que la Roumanie et ses alliés de l'OTAN n'ont pas réagi après l'attaque terroriste perpétrée par le régime de Kiev contre des étudiants de Starobelsk, dans la République populaire de Lougansk, le 22 mai dernier. Il est inacceptable que vous vous rangiez à cette position. La semaine dernière, vous n'avez pas donné suite à la demande de la Fédération de Russie, qui souhaitait organiser une séance commune spéciale du FCS et du Conseil permanent à ce sujet. Au contraire, il apparaît clairement que vous soutenez la campagne de propagande antirusse reposant sur de nombreux mensonges, sapant ainsi complètement l'autorité de l'OSCE.

Rappelons que la convocation des réunions ne saurait contrevenir au mandat de la Présidence, qui lui impose sans ambiguïté de prendre en compte l'ensemble des opinions des États participants [Décision CM(10).DEC/8, Porto, 2002]. Aucune des deux Présidences ne respectant ces dispositions, elles enfreignent les Règles de procédure de l'OSCE. Cette attitude témoigne de leur incapacité à remplir scrupuleusement leurs fonctions, notamment au regard de la candidature de la Géorgie à la Présidence de l'Organisation en 2027.

La délégation russe juge déplacée toute tentative d'utiliser sa position privilégiée de pays assurant la Présidence pour porter atteinte aux principes de consensus sur lesquels sont fondés les travaux de l'OSCE. Nous appelons la Présidence en exercice suisse de l'OSCE et la Présidence géorgienne du FCS à respecter les approches adoptées par l'ensemble des États participants concernant les travaux de notre Organisation et à appliquer scrupuleusement les Règles de procédure.

Veillez joindre la présente déclaration au journal de la séance commune spéciale du FCS et du Conseil permanent d'aujourd'hui.

Merci de votre attention.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Forum pour la coopération en matière de sécurité
Conseil permanent

FSC-PC.JOUR/87
2 June 2026
Annex 2

FRENCH
Original: ENGLISH

100^e séance commune du FCS et du CP
Journal n° 87 du FCS et du CP, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION ROUMAINE

Messieurs les Présidents,

Permettez-moi de remercier la Présidence géorgienne du Forum pour la coopération en matière de sécurité et la Présidence suisse du Conseil permanent d'avoir organisé, dans un délai très court, la présente séance commune spéciale des deux organes concernant les faits qui se sont déroulés récemment dans mon pays.

La séance vient compléter, au niveau régional, la réunion spéciale du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies convoquée hier en vue d'examiner les enjeux de sécurité liés aux violations de l'espace aérien roumain. La Roumanie est membre de l'ONU depuis 71 ans et c'est la première fois qu'elle demande la tenue d'une réunion spéciale du Conseil en vue de traiter ses préoccupations en matière de sécurité.

La Ministre des affaires étrangères, Oana Țoiu, a déclaré hier, à New York, que les violations répétées de l'espace aérien de pays européens ne devaient pas devenir la norme, et qu'il incombait à l'ensemble de la communauté internationale de prévenir la multiplication de ces actes. Elle a également affirmé que nous devons faire tout notre possible, sur le plan individuel et collectif, pour mettre un terme à la guerre qui se déroule à notre frontière et trouver une voie diplomatique en ce sens.

Chers collègues,

Permettez-moi tout d'abord de rappeler les faits. Dans la nuit du 28 au 29 mai 2026, alors que la Fédération de Russie menait une nouvelle attaque violente contre les infrastructures civiles des ports ukrainiens du Danube, un drone russe a encore une fois violé l'espace aérien de la Roumanie.

Le drone, qui est entré dans l'espace aérien roumain à 1 h 52, a survolé le territoire pendant environ quatre minutes sur une distance de 10 kilomètres. Toutefois, compte tenu des risques, notamment de la faible altitude du drone (entre 100 et 500 mètres), de sa trajectoire, de sa présence dans notre espace aérien pendant une durée limitée et de la nécessité d'assurer la sécurité des civils au sol, nous avons établi qu'il était impossible de l'intercepter et de le détruire.

Le drone s'est écrasé sur un immeuble résidentiel de Galați, une agglomération densément peuplée, blessant une mère et son fils âgé de 14 ans. Ceux-ci sont actuellement hospitalisés et reçoivent des soins médicaux spécialisés en raison de leurs brûlures. Deux autres personnes ont été blessées et environ 70 personnes ont dû être évacuées.

Les faits qui se sont produits le 29 mai à Galați se distinguent des autres violations de l'espace aérien constatées depuis 2022 car c'est la première fois que des citoyens roumains sont blessés. La situation tend clairement à se détériorer et nous avons déjà formulé des mises en garde à ce sujet. Permettez-moi en effet de rappeler que le 25 avril 2026, des biens roumains, à savoir des poteaux électriques et des dépendances d'habitations, ont pour la première fois été endommagés dans cette même ville par un drone russe.

Soyons clairs : tous ces faits se sont déroulés dans le contexte de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine.

Chers collègues,

Nos homologues russes nous demandent souvent d'appuyer nos échanges sur des faits et de ne pas proférer d'accusations infondées. Nous partageons cet avis, alors revenons-en une nouvelle fois aux faits.

Dans vos casiers, vous trouverez des photos officielles des débris du drone qui a explosé dans la nuit du 28 au 29 mai 2026 à Galați. Les images montrent le type d'appareil précis dont il s'agit – un Geran-2. On y voit notamment ses numéros de série, ses plaques d'identification et son moteur. Au moyen d'une analyse approfondie de sa structure, des inscriptions et de ses éléments physico-chimiques, nos experts ont confirmé qu'il s'agissait incontestablement d'un drone russe.

Un drone russe employé pour attaquer l'Ukraine. Un drone russe ciblant des infrastructures civiles. Un drone russe qui s'est écrasé sur un immeuble d'habitation en Roumanie, faisant exploser l'ensemble de sa charge et blessant des civils hors d'Ukraine.

Le Président de la Roumanie, Nicușor Dan, confirmant ces informations, a déclaré :

« La Fédération de Russie a commis un acte grave qui a mis en danger des citoyens roumains sur le sol roumain. Cette escalade est inacceptable, ne saurait être tolérée et ne restera pas sans réponse. Elle est le résultat de l'utilisation irresponsable par la Russie de diverses tactiques au mépris total des vies civiles. Ces actes font partie de l'arsenal déployé par Moscou pour instiller la peur, ébranler la confiance et infliger des souffrances. »

En conséquence, le Conseil suprême de la défense nationale a pris la décision de fermer le consulat de la Fédération de Russie à Constanța et de déclarer le consul russe persona non grata. En outre, il a été décidé de consolider les mesures nécessaires au renforcement des capacités antiaériennes roumaines dans les cadres prévus par l'OTAN, l'Union européenne et les accords de coopération bilatérale avec nos partenaires.

Au nom de la Roumanie, nous tenons à remercier l'ensemble de nos partenaires et amis qui ont exprimé leur solidarité avec les civils touchés, soutenu nos initiatives

diplomatiques visant à demander des comptes à la Russie, et annoncé de nouvelles mesures de soutien à notre pays. Merci à tous.

Messieurs les Présidents,

Les faits qui se sont produits le 29 mai en Roumanie ne sont pas isolés. On a compté près de 50 violations de l'espace aérien roumain par des drones russes depuis le déclenchement par la Russie de la guerre d'agression contre l'Ukraine.

L'espace aérien de notre pays a une fois de plus été violé et la sécurité nationale menacée. Mais la Roumanie n'est pas le seul pays concerné. Au cours des seuls derniers mois, d'autres pays ont inscrit des faits semblables à l'ordre du jour des séances de l'OSCE, comme la République de Moldova, la Pologne, l'Estonie ou la Lettonie, pour n'en citer que quelques-uns.

Tous ces actes irresponsables se produisent dans le contexte de l'invasion à grande échelle de l'Ukraine par la Russie, qui dure depuis 1 560 jours déjà et fait suite à l'annexion illégale de la péninsule de Crimée en 2014. La guerre d'agression menée par la Russie demeure une source constante d'insécurité et de déstabilisation dans l'ensemble de l'espace de l'OSCE. Par ses actes dangereux, cyniques et irresponsables, la Russie enfreint constamment les principes du droit international, de la Charte des Nations Unies et de l'Acte final de Helsinki. Nous nous sommes tous engagés à respecter ces principes, y compris la Russie.

Pourtant, tandis que l'agression de la Russie se poursuit sans rien perdre de son intensité, Moscou nie être responsable de ces actes et formule des allégations sans fondement :

- La Russie prétend que les faits survenus sont mis en scène afin que le public accorde moins d'attention à l'échec de l'effort de guerre ukrainien. Or, nous constatons tous que l'Ukraine se défend avec succès contre un agresseur féroce.
- La Russie prétend qu'aucun élément ne prouve clairement sa responsabilité. Or, nous disposons de preuves irréfutables que la Russie est à l'origine des violations du droit international.
- La Russie prétend que les faits survenus constituent des provocations de l'OTAN visant à justifier une guerre menée contre elle. Or, nous avons tous constaté que c'est la Russie qui a déclenché cette guerre d'agression et qui choisit de la poursuivre.

L'existence de victimes civiles innocentes ainsi que les photos officielles des débris du drone et des dégâts infligés aux immeubles résidentiels à Galați prouvent que les allégations russes relèvent d'une désinformation et d'un cynisme manifestes.

Messieurs les Présidents,

Les faits survenus en Roumanie constituent un acte d'escalade irresponsable et sans précédent de la part de la Fédération de Russie. Il est impératif d'attribuer la responsabilité de cet acte, d'identifier son auteur et de lui demander des comptes.

Nous appelons la Russie à mettre un terme à sa guerre d'agression contre l'Ukraine, à respecter la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance de ce pays et à retirer l'ensemble de ses troupes du territoire ukrainien.

Permettez-moi de conclure en soulignant que la Russie porte l'entière responsabilité de ces actes. C'est la Russie qui a déclenché cette guerre d'agression. L'Ukraine se défend de manière légitime, conformément à l'article 51 de la Charte.

Nous ne nous laisserons pas intimider et nous réaffirmons que notre engagement politique, diplomatique, militaire et financier aux côtés de l'Ukraine demeure inchangé alors même que nous nous efforçons de parvenir à une paix juste et durable fondée sur la Charte et l'Acte final de Helsinki.

Je vous remercie.